

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE YEMBILA
ABDOULAYE TOGUYENI

PRESIDENCE

VICE-PRESIDENCE CHARGEE DES
ENSEIGNEMENTS ET DES
INNOVATIONS PEDAGOGIQUES



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

ENGAGEMENT A PAYER LES FRAIS DE FORMATION

Je soussigné

Profession :

Titulaire du passeport ou de la CNIB N° :

Délivrée le : Par :

Candidat(e) au test de recrutement d'étudiant(e) en
année du cycle ingénieur de conception, à l'Institut Supérieur
du Développement Durable (ISDD)

Option :

M'engage à m'acquitter de la totalité des frais de formation en cas
d'admission audit test conformément au communiqué.

En foi de quoi, le présent engagement est établi pour servir et
valoir ce que de droit.

Fait à le2026



COMMUNIQUÉ N° 2026- 005 /MESRI/SG/UYAT/P

**Appel à candidatures pour le test de recrutement d'étudiants en première
année du Cycle Ingénieur de Conception à l'Institut Supérieur du
Développement Durable (ISDD)**

Le Président de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) porte à la connaissance du public qu'il est ouvert un test de recrutement de quatre-vingt (80) étudiants en cycle d'Ingénieurs de conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD), sur la plateforme <https://www.campusfaso.bf/> au titre de l'année académique 2026-2027.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

1.1. Peuvent faire acte de candidature en première année :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur de travaux (DIT) ou d'une licence des universités publiques et privées en Sciences du développement rural (agronomie, élevage, sciences halieutiques, foresterie, vulgarisation agricole), et en Sciences de la Vie et de la Terre, de l'environnement ou tout autre diplôme jugé équivalent.

1.2. Peuvent faire acte de candidature en deuxième année :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieurs (Bac+5) en agronomie, zootechnie, pédologie, foresterie, vulgarisation agricole, sciences vétérinaires, socio-économie rurale ou tout autre diplôme jugé équivalent.

Les candidats seront présélectionnés sur examen de dossiers suivi d'un entretien avec un comité de sélection.

Le nombre de places disponibles par option pour la première année est réparti ainsi qu'il suit :

N°	Options	Nombre de places
1	Sols et Environnement	15
2	Agroécologie	20
3	Ressources Halieutiques et Aquaculture	10
4	Gestion des Aires Protégées et Faune	10
5	Nutrition et Alimentation Animale	10
6	Santé Animale Tropicale	15

Le nombre de places disponibles par option pour la deuxième année est réparti ainsi qu'il suit :

N°	Options	Nombre de places
1	Sols et Environnement	10
2	Agroécologie	10
3	Ressources Halieutiques et Aquaculture	10
4	Gestion des Aires Protégées et Faune	10
5	Nutrition et Alimentation Animale	10
6	Santé Animale Tropicale	10

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une lettre de motivation dûment datée et signée par le candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme/attestation d'ingénieur de travaux, de licence, DUT, DTS, BTS ou équivalent dans le domaine requis ;
- une photocopie légalisée du diplôme/attestation d'ingénieur de conception pour la deuxième année (semestre 7) ; un projet de recherche serait un atout ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres validées par le candidat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres ou des années validées pour les candidats pour tous les niveaux antérieurs après le Baccalauréat ;
- un curriculum vitae comportant des contacts valides du candidat (adresse, numéro de téléphone, adresse mail) et dûment daté et signé par le candidat ;
- une attestation de travail pour les salariés et une autorisation de l'employeur précisant que l'intéressé pourra suivre la formation en présentiel ;
- un engagement à s'acquitter des frais de formation, timbré à 200 FCFA et légalisé à la Police Nationale dont l'exemplaire est téléchargeable sur la plateforme Campusfaso ou récupérable à la scolarité.

3. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidatures se fera en ligne sur la plateforme Campus Faso du **22 juillet au 15 septembre 2026 à 23 h 59 mn (GMT)** à travers le menu Candidature sur la plateforme <https://www.campusfaso.bf>. À cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de :

- créer son Identifiant National d'Étudiant (INE) pour ceux qui n'en disposent pas, cliquer sur **Orientation** et remplir le formulaire. Puis, cliquer sur **Envoyer** et suivre les instructions ;
- déposer en ligne son dossier de demande de candidature au test de recrutement à travers le menu **Candidature test** ;
- joindre au dossier de candidature les versions numériques (scannées au format PDF) des pièces constitutives de la composition du dossier.

4. FRAIS D'EXAMEN DE DOSSIER ET PARTICIPATION AU TEST D'ENTRÉE

Les frais de gestion du dossier s'élèvent à **15 500 francs CFA** payables sur la plateforme <https://www.campusfaso.bf> par **Faso Arzeka**.

5. CHRONOGRAMME DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES CANDIDATS

Le processus de sélection des candidats et les opérations d'inscription se dérouleront conformément au chronogramme ci-après :

Présélection	:	15 au 18 septembre 2026
Résultats de la présélection	:	18 septembre 2026
Entretien (candidats présélectionnés)	:	21 au 23 septembre 2026
Publication des résultats définitifs	:	25 septembre 2026
Inscription administrative et pédagogique	:	25 au 30 septembre 2026
Début des cours	:	1 ^{er} octobre 2026

6. FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les frais annuels d'inscription et de formation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

STATUT	Frais d'inscription	Frais de formation
Étudiant zone UEMOA	16 500 FCFA	252 000 FCFA
Professionnels zone UEMOA	51 500 FCFA	252 000 FCFA
Étudiants et Professionnel hors zone UEMOA	252 000 FCFA	352 000 FCFA

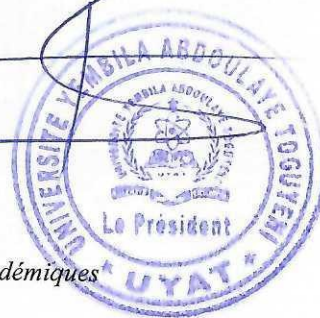
Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir se présenter à la scolarité de l'ISDD ou contacter les numéros suivants par WhatsApp au (+226) 72 95 86 82 / 74 63 53 43.

Fait à Fada N'Gourma, le 21 JUL 2026



Pr Samuel OUOBA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



Ampliation :

- Large diffusion.



COMMUNIQUÉ N° 2026- - - 0 0 6 /MESRI/SG/UYAT/P

Les termes du communiqué n° 2026-05/MESRI/SG/UYAT/P du 21 juillet 2026 portant appel à candidatures pour le test de recrutement d'étudiants en première année du Cycle Ingénieur de Conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD) sont rectifiés ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

Appel à candidatures pour le test de recrutement d'étudiants en première année du Cycle Ingénieur de Conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD)

LIRE :

Appel à candidatures pour le test de recrutement d'étudiants en première et deuxième années du Cycle Ingénieur de Conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD)

AU LIEU DE :

Le Président de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) porte à la connaissance du public qu'il est ouvert un test de recrutement de quatre-vingt (80) étudiants en cycle d'Ingénieurs de conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD), sur la plateforme <https://www.campusfaso.bf/> au titre de l'année académique **2026-2027**.

LIRE :

Le Président de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) porte à la connaissance du public qu'il est ouvert un test de recrutement de quatre-vingt (80) étudiants en première année et soixante (60) étudiants en deuxième année en cycle d'Ingénieurs de conception à l'Institut Supérieur du Développement Durable (ISDD), sur la plateforme <https://www.campusfaso.bf/> au titre de l'année académique **2026-2027**.

AU LIEU DE :

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

1.1. Peuvent faire acte de candidature en première année :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur de travaux (DIT) ou d'une licence des universités publiques et privées en Sciences du développement rural (agronomie, élevage, sciences halieutiques, foresterie, vulgarisation agricole), et en Sciences de la Vie et de la Terre, de l'environnement ou tout autre diplôme jugé équivalent.

1.2. Peuvent faire acte de candidature en deuxième année :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieurs (Bac+5) en agronomie, zootechnie, pédologie, foresterie, vulgarisation agricole, sciences vétérinaires, socio-économie rurale ou tout autre diplôme jugé équivalent.

Les candidats seront présélectionnés sur examen de dossiers suivi d'un entretien avec un comité de sélection.

LIRE :

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

1.1. Peuvent faire acte de candidature en première année :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur de travaux (DIT) ou d'une licence des universités publiques et privées en Sciences du développement rural (agronomie, élevage, sciences halieutiques, foresterie, vulgarisation agricole), et en Sciences de la Vie et de la Terre, de l'environnement, les étudiants ou travailleurs ayant validé les quatre semestres (S1, S2, S3 et S4) en sciences biologiques (DEUG II) ou tout autre diplôme jugé équivalent.

1.2. Peuvent faire acte de candidature en deuxième année :

Les candidats titulaires d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels (VAP) en application de la réglementation en vigueur ; dans les domaines de l'agronomie, la zootechnie, la pédologie, la foresterie, la vulgarisation agricole, les sciences vétérinaires et la socio-économie rurale.

AU LIEU DE :

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une lettre de motivation dûment datée et signée par le candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme/attestation d'ingénieur de travaux, de licence, DUT, DTS, BTS ou équivalent dans le domaine requis ;
- une photocopie légalisée du diplôme/attestation d'ingénieur de conception pour la deuxième année (semestre 7) ; un projet de recherche serait un atout ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres validés par le candidat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres ou des années validés

- pour les candidats pour tous les niveaux antérieurs après le Baccalauréat ;
- un curriculum vitæ comportant des contacts valides du candidat (adresse, numéro de téléphone, adresse mail) et dûment daté et signé par le candidat ;
- une attestation de travail pour les salariés et une autorisation de l'employeur précisant que l'intéressé pourra suivre la formation en présentiel ;
- un engagement à s'acquitter des frais de formation, timbré à 200 FCFA et légalisé à la Police Nationale dont l'exemplaire est téléchargeable sur la plateforme Campusfaso ou récupérable à la scolarité.

LIRE :

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une lettre de motivation dûment datée et signée par le candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme/attestation d'ingénieur de travaux (DIT), de licence ou équivalent dans le domaine requis ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une validation des acquis professionnels (VAP); un projet de recherche serait un atout ;
- une copie légalisée du diplôme/attestation de DUT, DTS ;
- une copie légalisée de l'attestation de niveau L2 (**les quatre semestres S1, S2, S3 et S4 validés**) en sciences biologiques ;
- une copie légalisée du diplôme/attention de master ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres validées par le candidat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des semestres ou des années validées pour les candidats pour tous les niveaux antérieurs après le Baccalauréat ;
- un curriculum vitæ comportant des contacts valides du candidat (adresse, numéro de téléphone, adresse mail) et dûment daté et signé par le candidat ;
- une attestation de travail pour les salariés et une autorisation de l'employeur précisant que l'intéressé pourra suivre la formation en présentiel ;
- un engagement à s'acquitter des frais de formation, timbré à 200 FCFA et légalisé à la Police Nationale dont l'exemplaire est téléchargeable sur la plateforme Campusfaso ou récupérable à la scolarité.

AU LIEU DE :

6. FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les frais annuels d'inscription et de formation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

STATUT	Frais d'inscription	Frais de formation
Étudiant zone UEMOA	16 500 FCFA	252 000 FCFA
Professionnels zone UEMOA	51 500 FCFA	252 000 FCFA
Étudiants et Professionnel hors zone UEMOA	252 000 FCFA	352 000 FCFA

LIRE :

6. FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les frais annuels d'inscription et de formation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

STATUT	Frais d'inscription	Frais de formation
Étudiant zone UEMOA	16 500 FCFA	202 000 FCFA
Professionnel zone UEMOA	51 500 FCFA	202 000 FCFA
Étudiant et Professionnel hors zone UEMOA	252 000 FCFA	352 000 FCFA

AU LIEU DE :

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir se présenter à la scolarité de l'ISDD ou contacter les numéros suivants par WhatsApp au (+226) 72 95 86 82 / 74 63 53 43.

LIRE :

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir se présenter à la DAOI ou contacter les numéros suivants par WhatsApp au (+226) 74 63 53 43 / 72 95 86 82.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Fait à Fada N'Gourma, le 22 JUL 2026


Pr Samuel OUOBA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



Ampliation :

- Large diffusion.